



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - MMES AUSSAGUES (Suppléante) - CAMINADE (Suppléante) - FADDI - FRASSIN - RABOU - TAILLANDIER - KAZIMIERCZAK - MM ALBERT - BAZART - BERMOND (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

**N° 2021/53**

**Objet : EHPAD Résidence « La Grèze » : Remboursement des franchises des tests PCR aux agents**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de Communauté de la volonté de rembourser les agents de l'EHPAD sur le reste à charge pour chaque test PCR réalisé en 2020 et au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Les agents sont obligés de réaliser ces tests dans le cadre de leur travail selon les recommandations de l'ARS. La CPAM ne rembourse pas en totalité ces tests PCR, une franchise de 2 € par test reste à la charge de l'agent. Lorsque ces tests sont réalisés par une infirmière libérale, une franchise de 0,50 ct par test se rajoute au 2 €.

Au total, l'EHPAD a réalisé 489 tests dont 369 par une infirmière libérale venue en renfort. Le coût total des franchises est de 1 162,50 €.

La problématique de ces franchises non remboursées a été remontée par de nombreux EHPAD au sein de l'ARS et de la CPAM. Si l'ARS ou la CPAM venaient à rembourser ces franchises de manière rétroactive aux agents, Monsieur le Président indique que les agents devraient alors rembourser l'avance de remboursement faite par la CCLPA.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le remboursement des franchises des tests PCR aux agents de l'EHPAD qui se sont faits tester au sein de l'EHPAD.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le remboursement des franchises des tests PCR aux agents de l'EHPAD « La Grèze »,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 15 avril 2021.

Le Président  
Thierry BARDOU